

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2014.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept du mois de janvier à 19 heures 30, le conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du vingt-deux janvier 2014, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : François BERINGER, Christophe BITARD, Frédéric GOETZ, Jean GOETZ, Mario HEGY, Agnès KIEFFER, Cédric LEPAUL, Cyrille LHUILLIER, Henri MASSON, Agnès MATTER-BALP, Eric MICHELAT, Florent OTT, Pierre RENTZ, Etienne SIGRIST, Fabienne STICH, Patrice WALTISPERGER et François WASSMER.

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : Bernard BRUN à François BERINGER
Philippe HEID à Cyrille LHUILLIER.

Secrétaire de séance : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, assistée par M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services.

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf Brisach, excusée.
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres et personnes présents. Il ouvre la séance à 20h00.

Il précise qu'une réunion s'est tenue préalablement avec la mission locale de Colmar qui est venue présenter le bilan 2013 de leurs activités.

Pour mémoire, cet organisme tient des permanences d'informations les mercredis après-midi au siège de la communauté de communes à Fessenheim.

En 2013, 45 jeunes du territoire ont été accueillis et suivis l'an dernier. Les 164 entretiens individuels qui se sont tenus ont permis de déboucher sur 34 contrats (en alternance, emplois ou formations, etc.). Toutes les activités de l'association sont consultables sur www.missionlocalecolmar.com. En 2014, la participation intercommunale demandée par l'association sera de 4 610 €.

Monsieur le Président aborde l'ordre du jour en précisant qu'il est proposé de rajouter un point supplémentaire intitulé « CNPE de Fessenheim ». Le conseil approuve.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 16 décembre 2013
2. Adhésion à l'association de la Maison de la nature du Vieux Canal à Hirtzfelden
3. Gestion des déchets :
 - 3.1 Collecte et traitement des Déchets Dangereux Spécifiques (DDS): attribution du contrat de prestations de service
 - 3.2 Tarifs complémentaires
4. Animations jeunes été 2014 : Convention de partenariat avec l'association « Les foyers clubs »
5. CNPE de Fessenheim
6. Contrôles règlementaires des bâtiments et espaces publics : convention avec les communes pour un groupement de commandes
7. Maîtrise d'ouvrage déléguée :
 - 7.1 Rustenhardt – Construction d'un groupe scolaire : Attribution des marchés lots 8 et 12.
8. Divers (réforme des rythmes scolaires et enseignement du sport à l'école, réseau MOVELO Alsace, SIVU du collège de Fessenheim...)
9. Communication

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 16 décembre 2013

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2013 est approuvé sans observation.

2. Adhésion à l'association de la Maison de la nature du Vieux Canal à Hirtzfelden

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Par délibération du 30 septembre 2013, le conseil communautaire a donné un accord de principe à l'adhésion à l'association qui gèrera la Maison de la Nature du Vieux Canal à Hirtzfelden et au versement d'une subvention à hauteur de 35 000 €.

Par délibération du 16 décembre 2013, le conseil communautaire a autorisé une avance de 10 000 € afin de permettre à l'association de démarrer son activité.

L'association de la Maison de la Nature du Vieux Canal a été créée le 22 janvier 2014 suite à l'approbation de ses statuts en assemblée générale constitutive. Les démarches administratives sont en cours pour l'inscription au Tribunal d'Instance de Guebwiller, la création du compte bancaire, etc.

Le comité d'administration de l'association est composé de trois collèges de membres, à savoir :

- collège des membres de droit
- collège des personnes morales
- collège des personnes physiques.

La communauté de communes fait partie des membres de droit au même titre que la communauté de communes Centre Haut-Rhin, le Département du Haut-Rhin, le Conseil Régional d'Alsace, la commune de Hirtzfelden et l'ARIENA. Aussi, il convient de désigner le représentant de la communauté de communes siégeant dans ce collège.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Alsace (LPO) et l'Association Protection Réintroduction Cigognes en Alsace (APRECIAL) sont dans le collège des personnes morales.

Il est proposé à la communauté de communes d'adhérer à l'association de la Maison de la Nature du Vieux Canal nouvellement créée à Hirtzfelden, de désigner le Président de la communauté de communes ou, en cas d'empêchement, le Vice-président en charge de l'environnement comme représentant de la communauté de communes.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'approuver les propositions ci-dessus.

Observation : M. le Président donne la composition des membres du bureau de l'association : président : M. François SAUVAGEOT, vice-président : M. Michel HABIG, secrétaire : M. Christian WERTHE, trésorier : M. Roland BRAUN, et assesseurs : MM. Paul HEGY et Fernand KASEL.

3. Gestion des déchets :

3.1 Collecte et traitement des Déchets Dangereux Spécifiques (DDS): attribution du contrat de prestations de service

Rapporteur : Frédéric GOETZ, Vice-président.

Dans le cadre de la gestion des déchets, la communauté de communes propose la collecte des déchets diffus spécifiques ménagers (DDS ménagers) en déchèteries. Les déchets concernés sont les suivants :

- Acides
- Bases
- Aérosols
- Phytosanitaires et biocides
- Comburants
- Autres DDS liquide
- Filtres à huile
- Pâteux
- EVS (Emballage Vide Souillé)

Le premier éco-organisme sur la filière des déchets ménagers issus de produits chimiques a été agréé en 2013. Il s'agit d'EcoDDS.

En conséquence, le coût de la collecte et du traitement de ces déchets est pris en charge financièrement par cet éco-organisme hormis pour une fraction du gisement collecté (pâteux et indéterminé).

En vue d'organiser la collecte et le traitement des déchets exclus du dispositif EcoDDS, la communauté de communes a recherché un prestataire de services.

La société Alsadis de Cernay propose de réaliser la prestation aux conditions suivantes :

Nature des déchets	Location	Collecte	Traitement
Pâteux	4,00 € HT/Jumbox/mois	Forfait collecte « Dans le cadre d'une collecte EcoDDS » :	0,37 € HT/Kg*
Indéterminé	2,00 € HT/Caisse 80L/mois		130,00 € HT/Tonne

* Le coût de traitement s'entend TGAP 2014 (Taxe Générale des Activités Polluantes) **incluse**. Elle représente 10,94 € HT/tonne pour les déchets dangereux. Cette TGAP est susceptible de varier dans les prochaines années.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer le contrat à intervenir avec la société Alsadis de Cernay, avec prise d'effet au 1er janvier 2014 et ce pour une période d'un an reconductible ;

Dit que les crédits nécessaires en dépenses et recettes seront inscrits au Budget Annexe Ordures Ménagères.

3.2 Tarifs complémentaires

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Par délibération du 16 décembre 2013, le conseil communautaire a fixé le montant de la redevance incitative des ordures ménagères 2014.

Le conseil communautaire est amené à voter les tarifs complémentaires de la redevance incitative Ordures Ménagères (pièces détachées et accessoires des bacs roulants pucés et kits de collecte des biodéchets).

Ces tarifs sont inchangés par rapport à 2013 (hormis les sacs kraft désormais mis gracieusement à disposition).

Il est proposé de prendre connaissance de la grille tarifaire donnée **en annexe**.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de voter les tarifs complémentaires de la redevance incitative comme indiqué dans la grille tarifaire telle qu'elle figure en annexe.

Observation : M. le Président informe que le bilan 2013 de la collecte des biodéchets est largement positif malgré les soucis de mise en œuvre au démarrage de l'opération (retard, mise en défaut de l'ouverture du conteneur, vandalisme sur matériel...). 123 tonnes de biodéchets ont été collectés en 2013 et le coût de traitement d'une tonne de biodéchets collectés est moitié moins cher qu'une tonne d'ordures ménagères incinérées. Il informe également qu'une étude d'aide à la décision est en cours pour réaliser un état des lieux du réseau des déchèteries et lancer des pistes d'optimisation.

4. Animations jeunes été 2014 : Convention de partenariat avec l'association « Les foyers clubs »

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

5. CNPE de Fessenheim

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

M. le Président apporte de nouveaux éléments dans cette affaire.

Un nouveau décret publié le 7 janvier 2014 relatif au délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim corrige une erreur matérielle du décret n° 2012-1384 du 11 décembre 2012 en rétablissant la référence aux dispositions pertinentes du code de l'environnement et précise que le protocole d'accord avec l'exploitant devra notamment prévoir le calendrier général du démantèlement.

Le 15 janvier 2014, le conseil des ministres a nommé un nouveau délégué interministériel à la fermeture du site. Il s'agit de M. Jean-Michel MALERBA.

M. le Président indique qu'il n'y a rien à rajouter aux mémoires déposés concernant les procédures menées au Conseil d'Etat puisque les problèmes de fond (légitimité du délégué et légalité de ses missions) persistent.

Le conseil en prend acte.

6. Contrôles règlementaires des bâtiments et espaces publics : convention avec les communes pour un groupement de commandes

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

Par délibération du 27 mai 2002, le conseil communautaire a décidé de mutualiser les prestations relatives aux contrôles règlementaires des bâtiments et espaces publics.

Le dernier marché relatif à ces prestations de services est arrivé à échéance le 31 décembre 2013. Il convient donc de relancer une nouvelle consultation.

Comme le prévoit l'article 8 du Code des Marchés Publics, la communauté de communes et les communes membres ont décidé de constituer un groupement de commandes pour un marché public de prestations de services relatif aux contrôles règlementaires.

Ce groupement a pour objectif d'assurer une coordination des prestations dans un souci d'efficacité économique et de simplification administrative mais également le respect de la réglementation.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne la communauté de communes comme coordonnateur, qui est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire du marché de prestations de services.

Chaque collectivité règle séparément les prestations dont elle bénéficie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics,

Considérant l'intérêt d'adhérer à un groupement de commandes pour des prestations de service afin de bénéficier de prix et de services attractifs,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les contrôles règlementaires,

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la dévolution d'un marché de prestations de services relatif aux contrôles règlementaires périodiques pour la période 2014 – 2017,

Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créée à cet effet, jointe en annexe,

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout autre document s'y afférent,

Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif,

Charge le Président ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Maîtrise d'ouvrage déléguée :

7.1 Rustenhart – Construction d'un groupe scolaire : Attribution des marchés lots 8 et 12.

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Suite à la consultation déclarée infructueuse, une nouvelle consultation a été lancée concernant les lots n°8 et 12.

4 offres ont été déposées pour le lot n°8 et 4 offres ont été déposées pour le lot n°12.

Après analyse et vérification des offres, négociation et mise au point du marché, les entreprises les mieux-disantes par lot sont les suivantes :

Lots	Désignations	Titulaires	Adresses titulaires	Montants des marchés TTC
8	Menuiserie aluminium / Serrurerie	LA SOLUTION	VIEUX-THANN	60 679,15 € (TVA 20%)
12	Clôture	PRO GRILLAGE Sàrl	WOLSCHEIM	22.678,55 € (TVA 19,6%)

Il est proposé de retenir les entreprises précitées.

Les crédits inscrits à l'article **458X72** sont suffisants.

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de retenir les entreprises, telles que définies dans le tableau ci-dessus,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir et toutes pièces y relatives.

Observation : Pour mémoire, le montant total des marchés déjà attribués est de 1.771.085,58 € T.T.C. – TVA à 19,6 %)

8. Divers (réforme des rythmes scolaires et enseignement du sport à l'école, réseau MOVELO Alsace...)

Réforme des rythmes scolaires et enseignement du sport à l'école : M. le Président propose un tour de table afin de connaître les choix faits par les communes dans le cadre de la réforme. Les services de la communauté de communes se mettront en rapport avec les communes membres et les directeurs d'école afin d'organiser au mieux la continuité du service du sport à l'école.

Réseau MOVELO Alsace : la communauté de communes s'interroge sur l'opportunité d'exploiter à la Ruhe un parc à vélo à assistance électrique. Une réflexion est engagée en ce sens. Deux socioprofessionnels du territoire souhaitent tenir des points d'échanges de batteries. L'initiative de la CCER compléterait le maillage qui se dessine.

SIVU du collège de Fessenheim : les élus des communes membres du syndicat s'interrogent sur la pertinence de maintenir cette structure. Certaines communes manifestent leur souhait de demander la dissolution lors d'une prochaine séance de leur conseil municipal. Les frais de gestion semblent importants pour le nombre réduit des missions exercées (remboursement d'un prêt pour la quote-part locale de la construction du collège et attribution d'une subvention au collège).

9. Communication

CLIS : la date de la prochaine réunion plénière est fixée au 19 mars 2014.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22 h 30. Il invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 16 décembre 2013
2. Adhésion à l'association de la Maison de la nature du Vieux Canal à Hirtzfelden
3. Gestion des déchets :
 - 3.1 Collecte et traitement des Déchets Dangereux Spécifiques (DDS): attribution du contrat de prestations de service
 - 3.2 Tarifs complémentaires
4. Animations jeunes été 2014 : Convention de partenariat avec l'association « Les foyers clubs »
5. CNPE de Fessenheim
6. Contrôles règlementaires des bâtiments et espaces publics : convention avec les communes pour un groupement de commandes
7. Maîtrise d'ouvrage déléguée :
 - 7.1 Rustenhardt – Construction d'un groupe scolaire : Attribution des marchés lots 8 et 12.
8. Divers (réforme des rythmes scolaires et enseignement du sport à l'école, réseau MOVELO Alsace, SIVU du collège de Fessenheim...)
9. Communication

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
M. François BERINGER	Assesseur		
M. Christophe BITARD	Conseiller communautaire	Procuration à Agnès MATTER-BALP	
M. Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M. Frédéric GOETZ	Vice-président		
M. Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M. Mario HEGY	Conseiller communautaire	Procuration à Agnès KIEFFER	
M. Philippe HEID	Assesseur		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-présidente		
M. Cédric LEPAUL	Vice-président		
M. Cyrille LHUILLIER	Conseiller communautaire		
M. Henri MASSON	Vice-président		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur		
M. Eric MICHELAT	Conseiller communautaire	Procuration à Henri MASSON	
M. André ONIMUS	Président		
M. Florent OTT	Conseiller communautaire		

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
M. Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M. Etienne SIGRIST	Vice-président		
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M. Patrice WALTISPERGER	Vice-président		
M. François WASSMER	Conseiller communautaire		